

## Bulletin d'histoire politique

# Le drapeau du Québec et la presse écrite: quand l'historien en prend un coup...

Gaston Deschênes



Volume 7, Number 2, Winter 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060330ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060330ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Deschênes, G. (1999). Le drapeau du Québec et la presse écrite: quand l'historien en prend un coup.... *Bulletin d'histoire politique*, 7(2), 141-145.  
<https://doi.org/10.7202/1060330ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## Le drapeau du Québec et la presse écrite: quand l'historien en prend un coup...



Gaston Deschênes  
historien

Les cinquante ans du fleurdelisé ont été célébrés plutôt sobrement: une brève cérémonie au Parlement, deux brochures, une affichette dans les journaux, une épinglette. Rien à voir avec les craintes de certains médias qui avaient anticipé une «giant celebration next year» (*The Gazette*, 17 octobre 1997), un «détournement de drapeau» (*La Presse*, 18 octobre 1997) ou des manifestations de «l'art de récupérer les symboles» (*Le Quotidien*, 18 octobre 1997).

Peut-être faut-il en faire davantage pour réfuter, nuancer ou dénoncer, d'un strict point de vue historique, et sans entrer dans les débats partisans, les propos tenus par certains journalistes l'automne et l'hiver derniers. Le reportage douteux que *Le Point* a consacré à l'histoire du drapeau a déjà été traité dans ce bulletin. Il ne sera question ici que de la presse écrite.

### Les raccourcis de William Johnson

Dans un article sur un drapeau qui n'est pas le sien<sup>1</sup>, William Johnson parcourt rapidement (deux paragraphes) l'histoire du fleurdelisé mais il se perd malheureusement (et volontairement?) dans un raccourci bourbeux. «The Quebec flag was first called the Carillon-Sacré-Cœur», écrit-il. C'est inexact car le drapeau qui est l'ancêtre direct du fleurdelisé n'avait qu'une croix blanche et quatre fleurs de lys. Il poursuit: «The priest who designed the flag, pastor of Saint-Jude, added in the centre of the cross the symbol of Jesus's heart pierced with thorns but aflame with love». Encore plus faux: l'abbé Filiatreault s'est opposé formellement à ce que l'image du Sacré-Cœur figure sur le drapeau<sup>2</sup>. Il n'a pas eu gain de cause immédiatement et un drapeau appelé «Carillon-Sacré-Cœur» a été largement utilisé au Québec pendant

une trentaine d'années. Ce n'était cependant pas un drapeau officiel et, quand le mouvement en faveur du fleurdelisé s'est mis en marche, au milieu des années 1930, on a écarté le Sacré-Cœur, tout comme on avait préalablement éliminé du processus les drapeaux étrangers, le Tricolore<sup>3</sup> et l'*Union Jack*, dans le but d'arriver plus facilement à un consensus.

### **Les irritations de monsieur Péclet**

Cela n'empêche pas Claude Péclet, dans *Cité libre*, de contester énergiquement le caractère unificateur du fleurdelisé. Avec sa croix blanche et ses fleurs de lys qui l'irritent particulièrement, ce drapeau, écrit-il, «ne cadre qu'avec une vision ethnique et anachronique d'un Québec tourné vers le passé». En outre, Péclet conteste qu'il ait été «adopté à l'unanimité par le peuple<sup>4</sup>».

On n'insistera pas sur le fait qu'on retrouve des croix sur de nombreux drapeaux (au Canada<sup>5</sup> et ailleurs) et on reviendra plus loin sur l'adoption du drapeau en 1948 mais il faut d'abord relever une affirmation douteuse de monsieur Péclet pour qui l'histoire de la fleur de lys est «bien peu glorieuse». Il a «appris, au fil de lectures sur l'histoire des Noirs au Québec, par exemple, qu'en Nouvelle-France, sous Louis XIV, on marquait au fer rouge d'une fleur de lys les esclaves en fuite». Ses propos ont été repris dans *The Gazette*, par Mrs. Jennifer Robinson, pour qui la fleur de lys «has a tainted history<sup>6</sup>».

Dans son ouvrage sur *Les crimes et les châtements au Canada français*, Raymond Boyer écrit que la flétrissure était utilisée comme le signe visible et permanent d'une autre peine, «un moyen de reconnaissance en cas de récidive». Le roi de France marquait avec la fleur de lys tandis que le pape utilisait les clefs de Saint-Pierre. On utilisait aussi des lettres: V pour voleur, M pour maquerelle, etc. (p. 164). En Nouvelle-France, d'après Boyer, on utilisait uniquement la fleur de lys. Cette peine aurait été imposée 21 fois seulement, pour des offenses graves car, sur les 21 personnes flétries, 10 avaient d'abord été condamnées à mort. Il ne mentionne aucun cas d'esclave, de noir, ou de noir fugitif marqué au fer, chose qui se pratiquait cependant, au XVI<sup>e</sup> siècle, «en Angleterre, [où] on flétrissait les esclaves fugitifs de la lettre V sur la poitrine; s'ils se sauvaient une seconde fois, on les marquait de la lettre S sur la joue ou sur le front» (p. 167).

Le spécialiste québécois des esclaves, Marcel Trudel, consacre un chapitre aux «crimes et châtements» dans son ouvrage sur *L'Esclavage au Canada français* (p. 212 et suivantes.). En vertu du *Code noir*, on marquait d'une fleur de lys l'épaule des fugitifs, la deuxième fuite entraînant l'amputation du jarret et la troisième, la mort (p. 213). Mais le *Code noir* n'a été en vigueur que dans les colonies françaises à fort pourcentage d'esclaves. Il n'a pas été appliqué en Nouvelle-France et Trudel ne mentionne aucun cas de flétrissure.

Monsieur Pécelet estime que la feuille d'érable, «qui ne symbolise rien d'autre que l'arbre d'un pays nordique, peut convenir à tous les Canadiens». S'il devait apprendre que la feuille d'érable était l'emblème des Canadiens français au XIX<sup>e</sup> siècle et particulièrement celui des Patriotes de 1837-1838...

### **Le révisionnisme de monsieur Felteau**

Un texte publié dans la *Presse* en janvier 1998<sup>7</sup> nous permettra maintenant d'aborder la question de l'unanimité. Cyrille Felteau y décrivait ainsi la réaction de la classe politique à l'adoption du fleurdelisé: «Salué avec joie et enthousiasme par les éléments nationalistes qui, depuis le début du siècle, militaient en sa faveur, le nouvel emblème de l'identité québécoise reçut un accueil plutôt froid, voire même hostile de la part des adversaires du parti au pouvoir, les libéraux.»

Pourtant, 25 ans plus tôt, dans le même journal, il décrivait l'événement de façon fort différente. Dans son texte du 20 janvier 1973<sup>8</sup>, M. Felteau citait la réaction d'Adélar Godbout, chef du Parti libéral et de l'Opposition officielle en 1948: «La province toute entière se réjouit, car nous pourrions désormais nous rallier autour de ce que nous avons de plus cher». Felteau écrivait aussi: «Surpris, décontenancés, tous les députés, y compris les libéraux, applaudissent à tout rompre.» Et il concluait: «La satisfaction paraît générale, si l'on fait exception des cercles partisans de l'opposition [...]».

Symbole de ralliement en 1973, le drapeau serait devenu un brandon de discorde en 1998? M. Felteau a-t-il fait de nouvelles recherches historiques et des découvertes qui l'auraient amené à modifier son point de vue? Ou ne fait-il que refléter l'air du temps?

En consultant les journaux de l'époque, il apparaît pourtant très clair que le geste de Duplessis a été bien reçu à peu près partout, y compris dans les médias anglophones montréalais<sup>9</sup>. Le *Herald* s'est gentiment moqué de ceux qui déploraient l'absence d'un *Union Jack* dans le canton d'honneur en rappelant que le drapeau de la loyale Nouvelle-Écosse n'en portait point. Le *Montreal Star* y a vu un heureux choix, soulignant même l'à-propos de la fleur de lys, un emblème qui a une signification historique en France ET en Angleterre. La question du fleurdelisé a même été traitée «sur un ton fort sympathique» dans... la *Gazette* du 24 janvier 1948! On peut y lire que le nouveau drapeau tient compte des données de la science héraldique, que c'est de plus un emblème d'une exceptionnelle beauté, qu'il traduit à sa façon le sens de la devise provinciale «Je me souviens», etc.

On ne peut évidemment pas dire que tous les Québécois étaient d'accord mais, s'il y avait des opposants, ils étaient très peu nombreux. Un maître-héraldiste s'est manifesté publiquement<sup>10</sup> et un conseiller législatif aurait préféré voir des feuilles d'érable au lieu des fleurs de lys<sup>11</sup>. T.-D. Bouchard

aurait aussi critiqué le drapeau au Sénat. Mais, à l'Assemblée législative, qui comptait des députés élus sous quatre bannières, la motion de Chaloult (même devenue caduque après la déclaration de Duplessis) a été adoptée unanimement. Puis, en 1950, les partis ont encore été unanimes pour adopter la loi ratifiant le décret de 1948. Le chef de l'Opposition officielle et chef du Parti libéral, George Marler, député de Westmount, a lui-même rappelé l'unanimité de 1948:

Nous avons supporté le drapeau actuel, disait-il, parce que nous croyons qu'il répond mieux aux aspirations et aux traditions de la province que tout autre drapeau. Avant même que l'arrêté ministériel fut adopté, le fleurdelisé était passé dans la vie québécoise. L'arrêté ministériel n'a fait que consacrer une situation de fait.

Les citoyens de langue anglaise, poursuivait M. Marler, ont concouru dans cette unanimité. [...] Et il n'y a pas eu de voix discordante, sauf de la part de fanatiques dont l'opinion ne compte pas du tout<sup>12</sup>.

Depuis ce temps, une belle unanimité s'est construite au moins chez les partis politiques. Si la fleur de lys a une «histoire corrompue» (ma traduction de l'expression utilisée par Mrs. Robinson, «tainted history»), il y a beaucoup de «corruption» au royaume du Québec: les unionistes qui ont adopté le drapeau, les péquistes qui l'ont mis dans la signature institutionnelle du Québec (décret du 21 décembre 1982) et les libéraux qui l'ont mis dans leur logo vers 1985<sup>13</sup>.

Quand à la fleur de lys en tant que telle, utilisée comme emblème identifiant les organismes gouvernementaux, elle a été décrétée par le gouvernement de l'Union nationale en 1968, confirmée avec modifications techniques<sup>14</sup> par le gouvernement libéral en 1975, et conservée depuis par les gouvernements libéraux et péquistes qui se sont succédés au pouvoir, sans que personne ne s'en formalise jusqu'à ce que... Au fait, depuis quand ce mouvement de remise en question des emblèmes (drapeau et fleur de lys) a-t-il pris forme? Ce serait le sujet d'un autre article.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. «It's not my flag — is it yours?», *The Gazette*, 23 janvier 1998.

2. Toute cette histoire a été racontée de nombreuses fois, notamment dans une série d'articles très fouillés publiés de Luc Bouvier, «Du tricolore canadien au fleurdelisé québécois», *L'Héraldique au Canada*, vol. XXVII, nos 1, 2, 3, 4 (1994) et vol. XIX, nos 1 et 2.

3. Lorsque la journaliste du *Point* s'étonne de ne pas trouver le Tricolore français dans la salle des drapeaux de l'Hôtel du Parlement (et laisse penser que les partisans du fleurdelisé «réactionnaire» sont allés jusqu'à dissimuler ce symbole révolutionnaire), elle ignore probablement que cette salle expose les drapeaux qui, depuis celui de Champlain, ont inspiré les créateurs du fleurdelisé et qu'il n'y avait donc aucune raison d'y exposer le Tricolore.
4. *Cité libre*, septembre-octobre 1997.
5. Le drapeau de la Nouvelle-Écosse est formé essentiellement d'une croix de Saint-André et l'*Union Jack*, qui est formé de trois croix superposées, se retrouve sur le drapeau de cinq provinces ou territoires au Canada.
6. *The Gazette*, 17 octobre. 1997.
7. «Le Fleurdelisé: un drapeau né dans l'opportunisme», 17 janvier 1998.
8. «Qui est le vrai père du fleurdelisé?», *La Presse*, 20 janvier 1973.
9. Voir le *Devoir* du 26 janvier 1948 qui présentait une revue de presse.
10. *Le Petit-Journal*, 25 janvier 1948.
11. *Le Devoir*, 29 janvier 1948.
12. *L'Action catholique*, 8 mars 1950, p. 19.
13. On ne sait trop ce que voulait dire l'éditorialiste Alain Dubuc, dans *La Presse* du 18 octobre 1997, quand il a écrit que le fleurdelisé «n'est pas un logo péquiste» et que «s'en servir pour promouvoir une cause politique, c'est un détournement de drapeau».
14. La fleur de lys a été insérée dans un carré.